



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

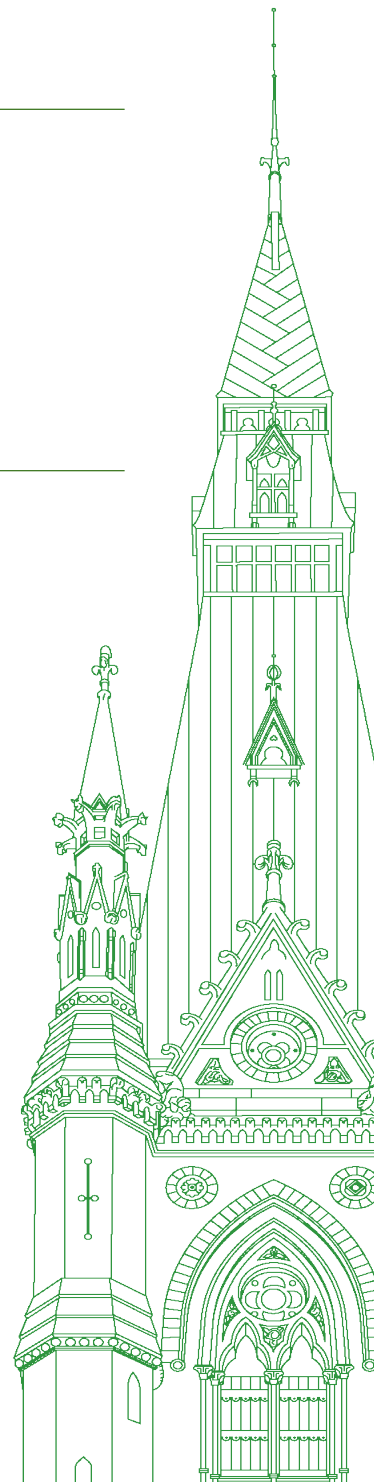
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 043

Le jeudi 8 octobre 2026

Présidente : Marie-France Lalonde



Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 8 octobre 2026

• (0820)

[Français]

La présidente (Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 43^e réunion du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

[Traduction]

Avant de commencer, chers collègues et madame la ministre, j'aimerais prendre quelques instants pour souligner le départ de trois anciens membres.

En raison de récents changements apportés à la composition du Comité, nos anciens vice-présidents, M. Blake Richards et Mme Marie-Hélène Gaudreau, ne font plus partie du comité des anciens combattants. Grâce à sa contribution et à son engagement au sein du Comité, M. Richards a contribué à ce que les intérêts des anciens combattants canadiens soient systématiquement pris en compte dans nos travaux.

[Français]

Je tiens également à souligner la contribution de Mme Marie-Hélène Gaudreau. Grâce à son engagement constant et à sa collaboration constructive, elle a contribué à faire avancer les travaux du Comité et à défendre les intérêts des vétérans et de leur famille partout au Canada.

[Traduction]

Je signale aussi le départ de M. Sean Casey, l'ancien secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants. M. Casey a siégé au Comité pendant sept ans et demi, tout en représentant Charlottetown, ce qu'il continue fièrement de faire, une communauté qui revêt une importance particulière pour Anciens Combattants Canada, puisqu'elle abrite l'administration centrale du ministère.

Monsieur Casey, nous tenons à vous remercier de vos contributions pendant toutes ces années.

Nous remercions également M. Richards et Mme Gauvreau.

Des députés: Bravo!

[Français]

La présidente: Conformément à la motion adoptée le 8 juin 2026, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur l'objet du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, s'il vous plaît, attendez que je vous nomme.

En ce qui concerne l'interprétation, vous pouvez utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

Je vous rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

[Traduction]

J'ai l'immense plaisir d'accueillir l'honorable Jill McKnight, ministre des Anciens Combattants, qui se joint à nous pour la première heure. La ministre est accompagnée de la sous-ministre Nancy Gardiner, qui sera également ici pour la première heure.

[Français]

Nous recevons également les représentants suivants du ministère des Anciens Combattants, qui resteront avec nous pour la deuxième heure de la réunion: M. Jonathan Adams, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur du dirigeant principal des finances et des services ministériels; M. Mitch Freeman, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement; et M. Doug Wentzell, sous-ministre adjoint principal, Prestation des services.

Comme d'habitude, nous commencerons par le discours de la ministre. Ensuite, nous passerons à une série de questions posées par les membres du Comité.

[Traduction]

Madame la ministre McKnight, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Français]

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Chers collègues, je vous remercie de m'avoir invitée à faire le point sur le budget supplémentaire des dépenses (A) d'Anciens Combattants Canada. C'est avec plaisir que j'accueille les nouveaux membres de ce comité. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous au nom des anciens combattants du Canada.

Au ministère des Anciens Combattants du Canada, chaque investissement vise un seul objectif: veiller à ce que les anciens combattants et leurs familles reçoivent le soutien dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Pour 2026-2027, Anciens Combattants Canada représente 8,17 milliards de dollars des 502,8 milliards de dollars de dépenses budgétaires prévues du gouvernement. En tant que deuxième contribution en importance du gouvernement à la ligne directrice en matière de défense de l'OTAN visant à consacrer 2 % du PIB aux dépenses de défense, cet investissement témoigne de l'engagement continu du Canada envers ceux qui ont servi notre pays, tout en respectant nos obligations envers l'OTAN. Derrière chaque dollar se cache un ancien combattant, un membre de sa famille ou un aidant qui compte sur ce soutien. Pour un ancien combattant souffrant d'une blessure liée au service, cela peut signifier l'accès à des traitements et à des soins de réadaptation sans le fardeau supplémentaire du stress financier.

[Français]

Pour les proches aidants, cette prestation peut offrir une aide financière pour aider un vétéran.

[Traduction]

Pour un ancien combattant qui souffre de problèmes de santé mentale, cela peut signifier l'accès à des soins professionnels, à des traitements et à du soutien. Pour un ancien combattant qui est en transition vers une carrière civile, cela peut signifier mettre à contribution leurs compétences et expériences militaires dans une carrière enrichissante.

[Français]

Concrètement, ce financement change la donne. Les services dont ils ont besoin seront là quand ils en auront besoin.

[Traduction]

Comme vous pouvez le constater, le budget du ministère augmentera de 2 millions de dollars, pour atteindre 8,173 milliards de dollars.

Le premier poste dans le budget supplémentaire des dépenses (A) vise à financer une campagne nationale de sensibilisation pour aider plus d'anciens combattants et leurs familles à prendre connaissance des programmes, des services et des prestations à leur disposition, notamment une aide financière, du soutien professionnel, de la formation et des services de santé mentale.

[Français]

La campagne met en lumière les histoires de vétérans. Ce sont des histoires vraies, des expériences de service et de transition. C'est un message simple, personnel et facile à comprendre.

• (0825)

[Traduction]

Notre objectif est simple: aider davantage d'anciens combattants à se reconnaître comme faisant partie de la communauté des anciens combattants et veiller à ce qu'ils sachent vers qui se tourner pour obtenir du soutien. Pour certains anciens combattants, savoir à qui s'adresser pour obtenir de l'aide peut être une première étape importante. C'est précisément ce que nous voulons que cette campagne accomplisse: faciliter un peu la première étape.

[Français]

C'est précisément l'objectif de cette campagne: rendre ce premier pas un peu plus facile.

[Traduction]

Le deuxième poste du budget vise à venir en aide aux anciens combattants dans une situation de crise immédiate. Le transfert de 800 000 \$ fera en sorte que le Fonds d'urgence pour les vétérans reste accessible à tous les anciens combattants du Canada confrontés à des situations qui menacent leur sécurité, leur santé ou leur bien-être. Depuis son lancement en 2018, le fonds a apporté une aide financière rapide aux anciens combattants et à leurs familles dans des moments de besoin urgent. En moyenne, plus de deux anciens combattants reçoivent une aide essentielle chaque jour grâce au Fonds d'urgence pour les vétérans. Notre gouvernement reste déterminé à faire en sorte qu'aucun ancien combattant ne se trouve privé d'un soutien d'urgence au moment où il en a le plus besoin.

Il s'agit d'une augmentation modeste du budget d'Anciens Combattants Canada, mais c'est tout de même une augmentation. Il est important de comprendre ce que ce budget révèle. Le financement destiné à Anciens Combattants Canada continue d'augmenter, ce qui garantit que les anciens combattants et leurs familles peuvent compter sur les programmes et services dont ils ont besoin, au moment où ils en ont le plus besoin. Cet investissement dans les anciens combattants témoigne de notre engagement à veiller à ce que les anciens combattants canadiens n'aient jamais à affronter seuls les défis de la vie.

Cet automne, nous continuerons de renforcer la prestation des services, d'accroître les perspectives d'emploi pour les anciens combattants et de mieux faire connaître les programmes et services à leur disposition, mais notre responsabilité ne s'arrête pas là.

[Français]

Notre travail ne s'arrête pas là.

[Traduction]

Nous devons également veiller à ce que les contributions des anciens combattants soient reconnues, non seulement à l'occasion du jour du Souvenir, mais aussi tous les jours de l'année. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que les futures générations de Canadiens comprennent le service et les sacrifices des anciens combattants, ainsi que l'incidence durable qu'ils ont eue sur notre pays. À l'approche de la Semaine des anciens combattants et du jour du Souvenir, j'encourage tous les Canadiens à porter le coquelicot, à assister à une cérémonie et à remercier un ancien combattant.

Le souvenir ne se limite pas à une journée précise. Il s'agit d'une responsabilité partagée qu'il faut accompagner de mesures concrètes. Nous avons la responsabilité d'honorer ceux qui ont servi, de soutenir ceux qui ressentent toujours les effets de ce service et de veiller à ce que les générations futures comprennent les sacrifices qui ont contribué à façonner notre pays. Ensemble, en appuyant les anciens combattants, en racontant leurs expériences et en exprimant notre gratitude tout au long de l'année, nous pouvons veiller à ce que tous les anciens combattants sachent que leur service a de l'importance et que leurs sacrifices ne tombent pas dans l'oubli.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre McKnight.

Nous allons maintenant commencer notre première série de questions. Monsieur Barrett, vous avez six minutes.

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Merci, madame la présidente.

Par votre intermédiaire, je remercie la ministre et ses fonctionnaires de leur présence.

Madame la ministre, mes questions portent sur le plan ministériel de 2026-2027, dont vous avez parlé dans votre déclaration préliminaire. Au 31 mars, le ministère des Anciens Combattants comptait 36 491 demandes de prestations d'invalidité en attente, dont plus de 9 359 dépassaient déjà la norme de service de votre ministère. Est-ce bien ce que vous comprenez?

L'hon. Jill McKnight: Cela correspond aux chiffres que je connais.

Michael Barrett: Selon votre propre plan ministériel, vous réduisez ou comptez réduire l'effectif du programme de prestations d'invalidité d'environ 20 % entre le présent exercice et le prochain exercice. Est-ce exact également?

L'hon. Jill McKnight: Je rejette votre affirmation selon laquelle nous réduisons le personnel. Il y a une réduction d'effectif en raison de la fin du financement temporaire, qui était réduit progressivement. Je ne suis pas d'accord pour dire que nous réduisons le personnel. En fait, le budget prévoit un investissement de 184,9 millions de dollars destiné à la prestation de services, à la stabilisation et à la modernisation.

Michael Barrett: Dans ce cas, madame la ministre, peut-on dire qu'il y a eu une augmentation nette de votre effectif ou que votre effectif est demeuré inchangé?

• (0830)

L'hon. Jill McKnight: Le financement temporaire a pris fin le 31 mars. Le financement pour la prestation des services et la modernisation nous permet de conserver le personnel supplémentaire, qui était sous contrat à durée déterminée, afin d'assurer la prestation de services et d'avantages aux anciens combattants.

Michael Barrett: Vous avez des milliers d'anciens combattants qui attendent trop longtemps pour recevoir des prestations. Je devrais dire que « nous » avons des milliers d'anciens combattants qui attendent trop longtemps pour recevoir les prestations qu'ils ont méritées. L'effectif affecté aux prestations d'invalidité a été réduit. Vous avez dit que le financement était réduit progressivement. La réduction est de l'ordre de 20 %. Ma préoccupation — et ce que je cherche à approfondir —, c'est de savoir en quoi cela contribue à éliminer l'arriéré.

Garantirez-vous aujourd'hui que les changements qui sont apportés — la réduction progressive, ou peu importe comment vous l'appellerez, même si c'est différent de ce que j'ai lu dans le plan ministériel — n'augmenteront pas le nombre d'anciens combattants qui attendent plus longtemps que votre norme de service établie?

L'hon. Jill McKnight: Nous poursuivons nos efforts pour améliorer la prestation des services, et nous reconnaissons qu'il reste du travail à faire. Depuis 2021, nous avons constaté une réduction du nombre de semaines d'attente pour une première demande, passant d'une moyenne de 39,7 semaines à moins de 20 semaines au premier trimestre de cette année. Nos investissements dans la stabilisation et la modernisation des services visent notamment à trouver des façons, avec les membres de notre équipe, d'accélérer la prise de décisions pour les anciens combattants, afin de continuer à nous améliorer quant au respect de la norme de prestation des services.

Michael Barrett: Merci, madame la ministre.

Combien de demandes de prestations d'invalidité dépassent vos normes de service aujourd'hui? Donnez simplement le chiffre, si vous l'avez, s'il vous plaît.

L'hon. Jill McKnight: Comme il s'agit d'un chiffre très précis, je demanderais aux fonctionnaires de mon ministère de répondre, puisqu'ils ont cette information.

Michael Barrett: Si vous l'avez, j'aimerais seulement avoir le chiffre, s'il vous plaît.

Doug Wentzell (sous-ministre adjoint principal, Prestation des services, ministère des Anciens Combattants): Au 30 juin, 9 675 dossiers dépassaient la norme de service.

Michael Barrett: Il y a 9 675 dossiers.

Madame la ministre, à quelle date votre ministère respectera-t-il sa norme de service de 16 semaines pour 80 % des décisions relatives aux prestations d'invalidité?

L'hon. Jill McKnight: Je m'en remets encore une fois aux fonctionnaires du ministère.

Michael Barrett: Madame la ministre, leur avez-vous demandé de respecter une date ou un objectif?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai mentionné, cela fait partie de la prestation de services, de la modernisation et de la stabilisation, du travail en cours.

Encore une fois, je demanderais aux fonctionnaires de répondre à cette question précise.

Michael Barrett: Je pense que c'est une question dont je pourrai discuter avec les fonctionnaires au cours de la deuxième heure, si j'en ai l'occasion.

Pour ma dernière minute, j'aimerais obtenir des éclaircissements de la part de la ministre au sujet des cérémonies et services organisés par la Légion royale canadienne à l'occasion du jour du Souvenir qui comprennent généralement une prière ou une bénédiction. La nouvelle politique du gouvernement limite l'usage de langage religieux et de réflexions spirituelles lors de certains événements militaires et commémoratifs. Ma question est la suivante: si la Légion royale canadienne organise des cérémonies du jour du Souvenir, y compris la Cérémonie nationale du jour du Souvenir, y aura-t-il des répercussions, conséquences ou mesures disciplinaires à l'encontre des aumôniers militaires qui prononceront une prière lors de ces événements?

L'hon. Jill McKnight: Je vous remercie de la question sur la commémoration. C'est une partie extrêmement importante de notre travail. Anciens Combattants Canada a une longue histoire de collaboration avec la Légion royale canadienne et divers autres organismes qui participent aux cérémonies commémoratives.

Pour ce qui est d'une cérémonie en particulier, je demanderais aux fonctionnaires du ministère de répondre.

Michael Barrett: La question est de savoir s'ils peuvent prier.

La présidente: Le temps est écoulé.

En tant que présidente, je dirai simplement, sur une note personnelle, qu'à ma Légion, nous prions chaque année. Donc, cela n'a pas changé.

Merci beaucoup, monsieur Barrett.

Michael Barrett: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Puisque la présidente répond aux questions au nom de la ministre, la question portait sur les aumôniers militaires, et non sur un chef spirituel local qui serait invité à faire une prière par la Légion.

• (0835)

La présidente: Monsieur Barrett, je tenais à ce qu'il soit bien compris que je suis très fière de ma Légion. Je voulais simplement dire publiquement qu'à ma Légion, la spiritualité est bien présente, et nous avons un pasteur et un prêtre. Merci beaucoup.

Michael Barrett: Je suis également fier de ma Légion.

La présidente: Je m'en réjouis. Merci, monsieur Barrett.

Pour la prochaine série de questions, Mme Auguste aura la parole pour trois minutes, puis ce sera au tour de M. Fanjoy.

Je tiens à informer la ministre qu'elle pourrait avoir besoin de l'interprétation, puisque Mme Auguste pourrait poser ses questions en français.

[Français]

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Madame la ministre, tout comme vous, nous savons que le processus et les étapes nécessaires pour les demandes de prestations pour les vétérans peuvent sembler intimidants et que les délais de traitement constituent une source de préoccupation pour tous les Canadiens qui soumettent des formulaires à l'administration fédérale. Il s'agit là d'une préoccupation majeure pour les anciens combattants. Par conséquent, je pense qu'il est important, aujourd'hui et à l'avenir, de mieux comprendre le travail que votre ministère fera pour eux.

Pouvez-vous nous parler du travail que votre ministère réalise lors du traitement d'une demande de prestations ou de mesures de soutien présentée par un ancien combattant.

L'hon. Jill McKnight: Merci.

[Traduction]

Chaque demande de prestations et de services présentée par un ancien combattant est une demande à l'aide. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, même si nous avons réalisé d'importants progrès pour ce qui est de fournir une réponse et des prestations en temps opportun, il est toujours possible de s'améliorer et de simplifier le processus pour les anciens combattants.

Il s'agit d'un objectif fondamental du travail entrepris dans le cadre de l'initiative de stabilisation et de modernisation des services. L'objectif est de pouvoir offrir du soutien aux anciens combattants, de peaufiner le processus et de faciliter l'accès aux prestations auxquelles ils ont droit. Il s'agit d'utiliser les ressources de la fonction publique à notre disposition — le personnel — pour interagir avec les anciens combattants et, pour certains éléments administratifs, les appuyer à l'aide d'outils technologiques. En somme, nous visons à donner aux anciens combattants des résultats en temps opportun pour répondre à leurs besoins et accélérer la prestation des services, mais toujours de manière complète tout en mettant les vétérans au cœur de nos activités. Nous savons que ces relations et ces engagements sont incroyablement importants.

Les fonctionnaires du ministère seront certainement ravis de parler de certains éléments précis de cette question; je leur demanderai donc d'en souligner quelques-uns.

[Français]

La présidente: Madame Auguste, il vous reste 20 secondes de temps de parole.

Tatiana Auguste: Je peux laisser ce temps aux témoins.

Doug Wentzell: Je vous remercie de la question.

Le ministère travaille étroitement avec les Forces armées canadiennes, parce qu'une partie clé du processus, c'est notre centre de transition. Nous voulons travailler avec les vétérans et les vétéranes tôt dans le processus pour que nous puissions les soutenir avec nos services avant qu'ils ne quittent les Forces.

Nous travaillons avec les vétérans à l'aide de nos outils pour promouvoir le portail Mon dossier ACC.

Nous avons une présence dans 28 centres de transition au Canada. C'est une partie clé de notre processus.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Fanjoy, vous avez environ deux minutes pour poser vos questions.

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Je remercie la ministre et les fonctionnaires de leur présence.

Je veux parler de la Légion royale canadienne, qui célèbre en cette année 2026, son 100^e anniversaire. Il y a moins de deux semaines, à Carleton, nous avons tenu une incroyable célébration pour souligner ce 100^e anniversaire. Je suis membre de la Légion, par l'intermédiaire de la filiale 314, située à Manotick.

Un ancien combattant, qui est un historien, a identifié 22 membres des Forces armées canadiennes de notre communauté qui ont perdu la vie au cours de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Leurs noms resteront à jamais gravés sur notre cénotaphe à la suite de ces événements.

Je voulais vous demander, madame la ministre, comment vous et votre ministère célébrez le 100^e anniversaire de la Légion royale canadienne.

• (0840)

L'hon. Jill McKnight: L'occasion de reconnaître les contributions de la Légion royale canadienne au cours des 100 dernières années a été un important jalon cette année. Nous nous sommes mobilisés, le ministère et moi-même, notamment dans le cadre d'interactions que j'ai eues cet été. Cela dit, alors que le 11 novembre approche, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs cérémonies organisées par diverses filiales de la Légion partout au Canada — de l'Atlantique à la côte Ouest en passant par le centre du Canada —, pour reconnaître le travail accompli par la Légion royale canadienne.

La Direction générale de la commémoration d'Anciens Combattants Canada a également soutenu divers projets commémoratifs des filiales de la Légion royale canadienne dans le cadre des festivités entourant ce centenaire. J'ai un exemple sous les yeux. Cette année, dans le cadre du Programme de partenariat pour la commémoration, la filiale 112 de la Légion royale canadienne, en Colombie-Britannique, a ajouté une plaque à son cénotaphe, en hommage aux contributions qui ont été faites en Afghanistan.

La présidente: Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissante.

Je tiens simplement à informer la ministre et ses fonctionnaires que Mme DeBellefeuille s'adressera à vous en français. Veuillez donc vous assurer d'avoir choisi le bon canal pour l'interprétation.

[Français]

Merci beaucoup.

Madame DeBellefeuille, la parole est à vous pour six minutes.

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Madame la ministre, je vous remercie beaucoup d'être ici ce matin.

Vous savez, je suis toute nouvelle dans le dossier des anciens combattants, mais j'ai quand même pris le temps de lire le dernier rapport sur la prévention du suicide, intitulé « La prévention du suicide chez les vétérans.e.s canadiens.e.s ». J'ai aussi lu votre réponse au rapport et je vais vous dire, sincèrement, que j'ai eu un choc.

J'ai eu un choc parce que je comprends que, malgré le rapport de 2024 intitulé « Plus jamais invisibles. Les expériences des vétérans canadiennes » et le dernier rapport sur la prévention du suicide, vous avez décidé dans votre réponse de dire que vous ne reconnaissez pas qu'un traumatisme sexuel en contexte militaire est un facteur de risque important pour l'idéation suicidaire, pour les tentatives de suicide ou même pour un suicide complété. J'ai été en état de choc lorsque j'ai constaté que vous aviez écrit que c'était une préoccupation importante, mais que ce n'était pas considéré comme un traumatisme assez important pour être reconnu par votre gouvernement.

Votre réponse s'appuie sur le fait que vous dites que vous manquez de données probantes pour le faire. Je vais vous dire sincèrement que, encore là, j'étais un peu en état de choc, parce que je sais que l'armée américaine et le département américain des anciens combattants le reconnaissent. Ils l'ont reconnu en se basant sur un grand nombre d'études probantes. L'Australie aussi l'a reconnu.

La question que je vous pose est la suivante: lorsqu'un militaire subit un traumatisme sexuel en contexte militaire, qu'est-ce qu'il y a de différent entre la situation d'un vétéran canadien ou d'une vétérane canadienne et celle d'un vétéran américain ou australien?

J'aimerais que vous m'expliquiez le raisonnement en raison duquel vous refusez de reconnaître l'importance du traumatisme.

L'hon. Jill McKnight: Je vous remercie de la question. Je vais y répondre en anglais.

[Traduction]

J'aimerais d'abord reconnaître le travail du Comité dans le cadre de son étude sur le suicide, une étude d'une importance capitale. Je remercie le Comité du temps qu'il y a consacré. Je remercie en particulier la communauté des anciens combattants, les membres de leur famille et toutes les personnes qui ont raconté leur expérience personnelle lors de leurs témoignages au cours de cette étude. Encore une fois, nous discutons d'un sujet extrêmement important.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Madame la ministre, je ne veux pas vous interrompre, mais je n'ai pas beaucoup de temps de parole et je suis vraiment intéressée par votre réponse.

Expliquez-moi le raisonnement. Qu'est-ce qui fait que vous ne reconnaissez pas ce traumatisme sexuel en contexte militaire comme un facteur important qui pourrait inciter un vétéran à se suicider ou à attenter à sa vie? Comme vous le savez, j'ai des connaissances cliniques. Je me suis présentée à vous et j'ai de l'expérience

en services sociaux. Je veux vous entendre parce qu'on ne peut pas refuser ça si on n'est pas capable d'expliquer pourquoi.

Il me reste trois minutes de temps de parole. Expliquez-moi le fondement de votre refus.

● (0845)

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Je reconnais certainement les répercussions des traumatismes sexuels en contexte militaire sur les anciens combattants qui ont servi, tant les femmes que les hommes. Il s'agit d'un aspect extrêmement important dont il faut tenir compte dans cette discussion.

Notre collègue a mentionné l'étude qui a été réalisée en Australie. C'est quelque chose que notre ministère a examiné de manière approfondie et qu'il continuera de suivre et d'aborder dans le cadre de son examen des travaux menés dans le monde.

En ce qui concerne cette reconnaissance en particulier, je demanderais aux fonctionnaires du ministère d'en dire plus à ce sujet.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Madame la ministre, je ne veux pas vous manquer de respect, mais, avant que vous vous tourniez vers les fonctionnaires, j'aimerais m'adresser à vous. Je vais reposer mes questions aux fonctionnaires, mais là, c'est à vous, qui êtes une femme et une ministre qui représente les anciens combattants et les anciennes combattantes, que je pose la question.

Vous avez entendu les témoins dans le cadre de la dernière étude. Les études probantes aux États-Unis existent aussi. J'ai assisté, comme membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, au débat sur le projet de loi C-22, qui concerne l'accès et le partage des renseignements. On n'arrêtait pas de nous dire qu'il fallait s'aligner sur le Groupe des cinq, sur l'Australie, sur les États-Unis, et que nous étions les seuls à ne pas partager ces renseignements.

Là, votre gouvernement veut accélérer les choses et il veut être efficace. Pourquoi ne pas vous fier aux données probantes américaines et australiennes pour reconnaître ce traumatisme sexuel en contexte militaire comme un facteur aggravant en ce qui concerne le suicide? Qu'est-ce qui vous en empêche? Je ne comprends pas votre raisonnement comme ministre, ni comme femme ministre. Je m'interroge là-dessus. J'aimerais avoir votre opinion à vous, pas celle de vos fonctionnaires.

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Je remercie la députée de sa question.

Encore une fois, reconnaissant que cela peut être un facteur dans un continuum de facteurs qui ont une incidence, il est extrêmement important de continuer à examiner la question. Comme je l'ai indiqué, nous examinerons l'étude australienne et d'autres études menées dans le monde à mesure que nous poursuivrons le travail qui se fait ici, au Canada, tout en continuant de soutenir les anciens combattants dans leurs expériences, comme nous le faisons dans le cas des traumatismes sexuels en contexte militaire et dans le cadre du travail que nous faisons avec les Forces armées canadiennes.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons maintenant commencer notre deuxième tour.

Monsieur Tolmie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre, de vous joindre à nous aujourd'hui.

Madame la ministre, dans le cadre de mes fonctions précédentes, j'étais appelé à évaluer mon personnel et je leur demandais de donner leur propre évaluation de leur rendement, sur 10. Le feriez-vous pour moi aujourd'hui? Comment qualifieriez-vous votre rendement, sur une échelle de 1 à 10? Vous occupez ce poste depuis environ un an. Quelle note vous donneriez-vous?

L'hon. Jill McKnight: C'est une question très intéressante. Pour répondre à mon collègue, il est très difficile de mettre cela en contexte, car il y a divers facteurs.

Fraser Tolmie: Très bien. Je vais simplement poser d'autres questions.

Madame la ministre, en août dernier, le ministère a attribué un contrat d'une valeur de 253 000 \$ à Ference & Company pour l'examen indépendant de PSRVC. Le contrat arrive à échéance en décembre. Cela me semble un délai très court pour évaluer un contrat de cette importance s'élevant à plusieurs millions de dollars. Selon vous, quel genre de réponse obtiendrons-nous?

L'hon. Jill McKnight: Plus tôt cette année, au printemps, lorsque j'ai comparu devant le Comité permanent des anciens combattants, j'ai annoncé qu'un examen indépendant de PSRAP, tel que mis en œuvre par PSRVC, serait entrepris. Cet examen est en cours, et j'ai hâte de recevoir les résultats et de pouvoir revenir afin d'en faire rapport.

Fraser Tolmie: Je vous remercie de cette réponse, madame la ministre. Personnellement, je ne pense pas que vous obtiendrez une réponse d'ici décembre. Je pense que nous allons nous retrouver dans une situation quelque peu confuse.

Madame la ministre, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que les anciens combattants devraient être reconnus, non seulement le 11 novembre, mais tous les jours. Votre ministère n'a pas été en mesure de me dire combien de familles, parmi les familles des 158 soldats tombés au combat, ont été invitées à la cérémonie d'inauguration des travaux du monument commémoratif de la guerre en Afghanistan. Vous avez dit qu'ils feront partie intégrante du dévoilement, en 2028.

En quoi la planification sera-t-elle différente et quand ce travail commencera-t-il? Nous avons eu 12 ans pour planifier cet événement.

• (0850)

L'hon. Jill McKnight: La cérémonie de la première pelletée de terre ou d'inauguration des travaux pour le monument commémoratif de la mission du Canada en Afghanistan, plus tôt cette année, a été une étape importante en vue de la construction de ce monument, mais pour ce qui est des familles des 158 soldats tombés au combat, il s'agit d'une étape parmi de nombreuses étapes. Nous avons communiqué avec toutes les familles avant l'événement pour les informer de ce qui se passait et les inviter à y participer.

Fraser Tolmie: Merci, mais aucun vétéran n'a été vu sur le podium. Aucun n'a prononcé de discours et la contribution d'aucun d'entre eux n'a été reconnue. C'est ce qui a été dit très clairement après cette cérémonie pour le monument...

Nous allons passer à d'autres questions.

Madame la ministre, vous avez mentionné dans votre témoignage que vous étiez reconnaissante des études réalisées par le Comité. Or, bon nombre des recommandations que nous avons formulées n'ont pas été mises en œuvre. Ma collègue du Bloc vient de mentionner que les traumatismes sexuels n'étaient pas reconnus au Canada.

À quelles recommandations avez-vous donné suite, ou lesquelles avez-vous concrétisées depuis que vous êtes ministre?

L'hon. Jill McKnight: Je suis très reconnaissante des recommandations et des travaux issus du Comité. Ces recommandations sont prises en compte. Elles sont examinées et considérées par le ministère dans le cadre de ses efforts continus pour soutenir les vétérans.

J'aimerais apporter des précisions sur une déclaration que vient de faire votre collègue selon laquelle j'aurais été en désaccord avec nos autres collègues concernant les traumatismes sexuels en contexte militaire. Je n'étais pas en désaccord. J'ai dit que nous tenions compte des études réalisées ailleurs qu'au Canada. Nous passons en revue ces informations et nous continuons à travailler pour soutenir les personnes qui ont vécu des traumatismes sexuels en contexte militaire.

Fraser Tolmie: Les aumôniers militaires seront-ils autorisés à prier lors des services commémoratifs du jour du Souvenir?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces services sont offerts par des organismes tiers.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

J'inviterais à présent Mme Chatel à prendre la parole pour cinq minutes.

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, mesdames et messieurs, bienvenue au Comité. Merci d'être des nôtres.

Lorsque je me suis jointe au Comité, une étude très intéressante s'amorçait. Je sais que le gouvernement a lancé en 2024 la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéraines. Je sais aussi, madame la ministre, que vous avez travaillé très fort. Cet été-là, vous avez tenu plusieurs tables rondes. Cette étude ne pouvait donc pas arriver à un meilleur moment.

Le budget militaire de la défense augmente et le recrutement s'intensifie. Madame la ministre, vous avez dit vous-même que le profil des vétérans change. Ces personnes s'intègrent au marché du travail dotées d'une expérience de travail avec la technologie à double usage, les drones et les aéronefs. Aujourd'hui, les militaires travaillent encore plus avec les entreprises civiles.

Quels sont vos objectifs, madame la ministre, étant donné que le profil des vétérans et les compétences qu'ils acquièrent ne sont plus les mêmes qu'avant? Que prévoyez-vous pour eux après leur départ des forces armées?

L'hon. Jill McKnight: Je suis heureuse de discuter de l'emploi des vétérans, parce que c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur depuis mon entrée en fonction.

En 2024, Anciens Combattants Canada a lancé la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéraines. Au cours des 16 derniers mois, je me suis concentrée sur l'opérationnalisation de la Stratégie en collaboration avec les employeurs en ayant d'abord en tête les intérêts des vétérans et des vétéraines.

Nous savons que les vétérans d'aujourd'hui possèdent des compétences et des talents très variés. Ils apportent des qualités de leadership, d'adaptabilité et de résolution de problèmes, mais ils possèdent également des compétences techniques hautement spécialisées. Vous avez mentionné l'industrie de l'aviation, plus particulièrement les critères auxquels doivent répondre les ingénieurs mécaniques d'aéronefs. Ces compétences incroyables sont très recherchées dans le marché du travail civil.

Cet été, j'ai organisé sept tables rondes avec des employeurs, des vétérans, des établissements d'enseignement et des organismes sans but lucratif pour étudier comment aider les vétérans à transposer leurs compétences acquises dans l'armée dans une description de poste qui s'inscrit, dans certains cas, dans un contexte civil. Nous surveillons les possibilités de perfectionnement professionnel qui permettraient un alignement avec le marché du travail civil. Nous soutenons les vétérans en faisant ces liens plus rapidement dans le souci, également, d'optimiser leur potentiel.

Une des principales choses que nous permet de faire la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes était d'accorder à ces mêmes vétérans une place centrale. Notre objectif principal est de leur trouver un emploi qui cadre le mieux possible avec leurs compétences actuelles. Ils occuperont l'emploi en question ou un autre dans cinq ans, mais notre objectif est de les aider à en trouver un qui est à la hauteur de leurs aspirations et de leurs habiletés. Nous proposerons sous peu des programmes de conversion des compétences qui consisteront tout d'abord à mettre en place dans les Forces armées canadiennes des rôles transposables dans le secteur civil.

Même à son lancement, le programme ne sera pas coulé dans le béton. La Stratégie sera un document évolutif, tout comme son déploiement, afin de tenir compte des vétérans et de leurs besoins, et de ce qui fonctionne le mieux pour eux. Vous verrez probablement bientôt les premières étapes, que je considère comme la version 1.0. Nous tiendrons alors compte des commentaires que nous aurons reçus afin de continuer à modifier et à améliorer le programme en prévision du déploiement des étapes suivantes.

Nous travaillerons aussi avec les employeurs pour reconnaître ceux qui embauchent des vétérans. Nous voulons ainsi mettre en relation les vétérans avec les employeurs ouverts à leur culture afin de favoriser leur réussite tout au long de leur parcours professionnel dans la vie civile.

● (0855)

Sophie Chatel: Mon temps est écoulé. J'aime la passion qui vous anime. Nous en avons grandement besoin.

[Français]

La présidente: Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame la ministre, c'est la première fois que nous discutons ensemble au Comité et je vais vous dire sincèrement que je suis profondément déçue de votre réponse concernant la reconnaissance des traumatismes sexuels en contexte militaire comme facteur aggravant menant au suicide ou à une tentative de suicide. Anciens Combattants Canada reconnaît les problèmes de santé mentale, la toxicomanie et les difficultés relationnelles. Vous savez que si on est victime d'un traumatisme sexuel, ça peut mener à la toxicomanie. Ça peut mener à des problèmes de santé mentale ou ça peut les aggraver. Les études probantes existent.

Vous n'avez pas besoin de perdre plus de temps à étudier cette question: ça existe. Fiez-vous aux Américains, fiez-vous aux Australiens. Qu'est-ce qui vous empêche, vous, comme ministre des Anciens Combattants, de défendre les vétérans et les vétéranes qui sont victimes de traumatismes sexuels? C'est grave, c'est documenté cliniquement.

Alors, je ne comprends pas. Je m'attends à ce qu'une femme ministre qui défend les vétéranes et les vétérans fasse tout son possible pendant son mandat pour obtenir cette reconnaissance. Combien de temps vous donnez-vous pour faire les études, pour définir ça et décider que ce traumatisme va être reconnu? Combien d'années vous donnez-vous? Est-ce que ce sera fait à court terme? J'aimerais bien que vous nous en parliez.

Il vous reste une minute pour me convaincre que je peux mettre mon espoir en vous.

● (0900)

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Je suis d'accord pour dire que les traumatismes sexuels en contexte militaire sont très graves et que leur incidence est considérable sur l'ensemble des vétéranes. Je soutiens les propos de notre collègue sur les femmes qui en sont victimes, mais il faut aussi se rappeler que ces traumatismes ne s'appliquent pas seulement aux femmes. C'est quelque chose qui...

[Français]

Claude DeBellefeuille: Excusez-moi, madame la ministre. Je n'ai jamais dit ça. J'ai dit que ça s'appliquait aux vétérans et aux vétéranes. Peut-être que ça n'a pas été rendu par l'interprétation.

Il vous reste 30 secondes pour répondre à ma question. Je vous demande de prendre un engagement. Il y a des vétérans et des vétéranes dans la salle. Combien de temps vous donnez-vous pour faire les études pour déterminer si, oui ou non, le traumatisme va être reconnu?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Nous continuons à travailler à la mise en œuvre des recommandations et des études qui ont été produites, et nous continuerons à nous concentrer sur cette question.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous allons partager les cinq dernières minutes. Nous avons M. Gill pour deux minutes et demie.

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci beaucoup, madame la ministre, d'être venue témoigner aujourd'hui.

Tout d'abord, je soulignerais, pour reprendre les propos de ma collègue, la grande importance de cette étude et la nécessité d'approfondir le sujet et de lui consacrer davantage d'attention. Ces détails auraient dû être étudiés. Nous avons eu le temps de le faire. Il faut les mettre en œuvre sans tarder dans l'intérêt des vétérans. Comme ma collègue l'a dit, des vétérans sont présents dans la salle aujourd'hui. Je peux lire les émotions sur leur visage. Je tiens pour cette raison à réitérer le message de ma collègue.

Pour en venir à mes questions, madame la ministre, ACC demande 39,6 millions de dollars pour l'allocation de reconnaissance pour aidant, ce qui représente une baisse de 6,5 % par rapport à l'année précédente. L'allocation fournit 1 264 \$ par mois directement aux aidants naturels pour les vétérans lourdement handicapés qui nécessitent des soins continus.

Pouvez-vous expliquer pourquoi le financement de l'allocation de reconnaissance pour aidant diminue de 6,5 % cette année?

L'hon. Jill McKnight: Puisque toutes les prestations et tous les services offerts à Anciens Combattants Canada sont tributaires de la demande, ils s'adaptent aux besoins des vétérans. Les différents programmes, services et prestations fluctuent donc en conséquence, y compris l'allocation de reconnaissance pour aidant.

Pour les montants précis, je vais m'en remettre à mes collaborateurs.

Sukhman Gill: Par votre entremise, madame la présidente, je voudrais demander directement à la ministre — les détails pourraient venir plus tard — si cette réduction est due au fait que moins d'aidants sont admissibles ou parce qu'ACC prévoit une baisse du nombre de demandes.

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai mentionné, les prestations et les programmes répondent aux besoins des vétérans tout au long de leur cycle de vie et de leur parcours...

Sukhman Gill: Je suis désolé de vous interrompre, mais j'aimerais poser une dernière question. Il me reste à peine 20 secondes.

Combien d'aidants ont présenté une demande à ce sujet et ont essuyé un refus? Donnez-moi seulement cette information.

L'hon. Jill McKnight: Comme vous voulez un chiffre très précis, je vais relayer la question à mes collaborateurs.

La présidente: Merci beaucoup.

Je suis désolé de vous interrompre, monsieur Gill, mais je veux respecter la limite de temps de deux minutes et demie.

Nous avons M. Diotte, pour deux minutes et demie.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, dans les dernières années, les députés pouvaient choisir les vétérans comme priorité locale dans le cadre du programme de subventions du programme Emplois d'été Canada. Cette année, ce n'est plus possible. Le programme n'est pas offert. Pourtant, votre ministère affirme que le soutien aux vétérans dans leur transition vers un emploi civil est une priorité. Pourquoi alors n'est-il plus possible de sélectionner les vétérans en priorité pour les subventions du programme Emplois d'été Canada?

L'hon. Jill McKnight: Le ministère qui assure la gestion du programme de subventions du programme Emplois d'été Canada est Emploi et Développement social Canada. Les critères et les paramètres du programme sont pris en charge par ce ministère. Mes collaborateurs pourraient peut-être vous expliquer pourquoi ce changement s'est produit.

• (0905)

Kerry Diotte: Je poserai peut-être la question pendant la deuxième heure.

Anciens Combattants Canada a-t-il été consulté avant que les vétérans ne soient retirés de la catégorie prioritaire?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai dit, cette décision appartient à un autre ministre, dans un autre ministère, mais je peux demander à mes collaborateurs s'ils ont les informations nécessaires pour répondre à la question.

Kerry Diotte: Madame la ministre, les dépenses de fonctionnement d'ACC ont diminué de plus de 225 millions de dollars, et votre ministère prévoit une réduction de près de 530 employés par rapport à 2024-2025. Parmi ces postes, combien fournissent de l'aide de première ligne aux vétérans? Il est difficile pour les vétérans de croire que ces compressions n'allongeront pas les temps d'attente et ne nuiront pas à la qualité du service.

L'hon. Jill McKnight: Plusieurs facteurs entrent en jeu, qui touchent peut-être à deux éléments distincts. Je vais laisser les responsables des finances en parler.

Aucune compression ne vise les services et les prestations destinés aux vétérans. Nous investissons pour que les services et les prestations soient fournis en temps opportun.

La présidente: Vous avez 10 secondes. Voulez-vous que les responsables vous répondent à la deuxième heure?

Kerry Diotte: Oui.

Vous dites qu'il n'y a aucune compression.

L'hon. Jill McKnight: Aucune compression n'a visé les prestations et les services destinés aux vétérans.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Pour clore la deuxième série de questions, nous avons M. Clark, pour cinq minutes.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame la ministre, mesdames et messieurs, merci beaucoup d'être des nôtres.

La semaine dernière, lorsque nous étions dans nos circonscriptions, j'ai eu la chance de visiter une des filiales locales de la Légion royale canadienne, la filiale 95, à Bedford, en Nouvelle-Écosse. Une des choses que les vétérans ont soulevées lors de mes conversations avec eux et qui s'applique sûrement à toutes les filiales est la nécessité d'attirer et de retenir plus de jeunes dans la Légion. C'est un défi pour eux, et ce l'est fort probablement ailleurs.

Ces propos m'ont fait penser aux vétérans de mon entourage. Mon grand-père a servi dans l'armée. Son frère a été blessé pendant la guerre. Mon père a grandi dans les années 1950 et 1960. Ses voisins, son enseignant et des membres de la police locale étaient des vétérans qui avaient servi. Cette réalité tenait une place centrale dans la localité. Pour ma part, mon enfance a eu lieu au début des années 1990. Aux cérémonies du jour du Souvenir, à l'école, nous voyions se présenter un certain nombre d'hommes dont la plupart étaient âgés. Ces gens habitaient encore dans le quartier. Ils étaient des retraités qui vivaient dans les mêmes rues que nous. Le lien avec eux était tangible.

J'ai aujourd'hui moi-même des enfants âgés de neuf et six ans. Pour eux, cette réalité est relativement lointaine en raison tout simplement du temps qui s'est écoulé, mais nous devrions tout de même y porter attention. Les filiales de la Légion le constatent sur le terrain. C'est une année très importante, puisque c'est le centième anniversaire de la Légion.

Madame la ministre, vous pourriez peut-être nous faire part de vos suggestions sur ce que nous pourrions faire comme comité et comme pays pour que les jeunes en particulier connaissent et respectent le service des vétérans et participent à sa commémoration. Comment donner à cette réalité un aspect tangible?

L'hon. Jill McKnight: Tout d'abord, je remercie mon collègue de nous avoir parlé de sa visite à sa filiale locale. Je ne dirai jamais assez à quel point ces conversations sont importantes.

Comme nous l'avons mentionné tout à l'heure, depuis 100 ans, la Légion royale canadienne joue un rôle important dans le soutien des vétérans en les réunissant, en instaurant entre eux une camaraderie, en reconnaissant leur service et en faisant connaître leur vécu lors des cérémonies du jour du Souvenir dans de nombreuses localités.

J'ai eu la chance d'assister au congrès national de la Légion royale canadienne en août dernier. J'ai constaté qu'une bonne partie de ce que vous venez de mentionner était au cœur des préoccupations. La Légion est tournée vers le siècle à venir; elle s'efforce de trouver des moyens d'établir des liens avec les vétérans d'aujourd'hui et de faire évoluer ses services en matière de commémoration afin de faire connaître à la prochaine génération ce qu'ont accompli les vétérans.

Pour revenir à votre remarque sur l'importance de transmettre les récits des vétérans aux générations suivantes et de nouer des contacts, je me suis rendue la semaine dernière dans trois écoles à différents endroits au Canada, où nous avons parlé des vétérans à des enfants de la troisième à la cinquième année. Nous avons expliqué aux élèves qui étaient les vétérans et l'importance de reconnaître le service de ces personnes qui font partie de nos communautés. Nous avons amorcé un dialogue avec les jeunes en interagissant avec eux de façon concrète pour les inciter à entreprendre des actions à leur portée.

À la fin de chaque visite, nous leur suggérons des gestes simples tels que porter un coquelicot et assister à une cérémonie du jour du Souvenir. Dans l'optique d'amorcer la conversation et de la poursuivre aux générations suivantes, je leur suggérerais également de parler à la maison de la conversation que nous avons eue ce jour-là. C'est de cette façon, toute simple, que les récits se transmettent.

Une des choses vraiment intéressantes qui se sont produites lors de mes incursions dans les écoles est que certains enfants — trois enfants d'une classe en particulier —, après avoir su que le sujet des vétérans allait être abordé, ont eu l'idée de relater à leurs amis des pans de l'histoire de leur famille. C'est ainsi que la transmission orale des récits se fait et que la commémoration se perpétue.

Deux de ces enfants ont parlé de leur arrière-grand-père en remontant plusieurs générations en arrière. Un autre enfant a parlé de son père, qui est un vétéran ayant servi dans les forces. Nous avons fait prendre conscience aux enfants qu'ils voient et qu'ils peuvent interagir avec un vétéran lorsqu'ils aperçoivent le père de ce camarade au parc.

L'objectif est de leur faire connaître ces pans de l'histoire d'une façon qui les rejoint. C'est un des points sur lesquels nous nous concentrons dans le volet de la commémoration: comment tenir une conversation à laquelle la prochaine génération peut participer.

• (0910)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Clark.

Madame la ministre, je vous remercie d'avoir comparu devant le Comité.

Nous allons faire une brève pause pour permettre à la ministre de quitter les lieux, puis nous accueillerons officiellement un nouveau groupe de témoins pour la deuxième heure de la séance.

• (0910)

(Pause)

• (0915)

[Français]

La présidente: Nous reprenons la séance.

Rebonjour. Nous poursuivons notre étude sur l'objet du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2026-2027.

[Traduction]

Nous allons maintenant entamer notre deuxième série de questions avec nos invités du ministère des Anciens Combattants. Sont présents M. Jonathan Adams, M. Mitch Freeman, et M. Doug Wentzell.

Nous allons commencer par une intervention d'un total de six minutes par M. Barrett.

• (0920)

[Français]

Michael Barrett: Merci, madame la présidente.

[Traduction]

À l'attention des responsables présents ici aujourd'hui: combien de temps les anciens combattants devraient-ils attendre pour percevoir leurs prestations d'invalidité, entre le moment où ils déposent leur demande et celui où ils les reçoivent?

Doug Wentzell: Le ministère s'efforce bien entendu de traiter les demandes de prestations et de prendre des décisions dans les meilleurs délais possibles. À la fin du premier trimestre de l'exercice 2026-2027, je peux vous indiquer qu'en moyenne, nous parvenons à traiter les premières demandes de prestations en un peu moins de 17 semaines.

Michael Barrett: Et cette période de 17 semaines, est-ce le délai maximum ou bien minimum?

Doug Wentzell: Il s'agit simplement du délai de traitement moyen actuel. Comme je l'ai déjà indiqué, mon équipe met tout en œuvre pour que les prestations des anciens combattants soient traitées dans les plus brefs délais.

Michael Barrett: À l'heure actuelle, combien y a-t-il de demandes qui ont dépassé la norme de service? Combien de demandes y a-t-il en attente en ce moment?

Doug Wentzell: À la fin du mois de juin, nous comptons 9 675 demandes au total.

Michael Barrett: D'accord, et est-ce acceptable?

Doug Wentzell: Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, il s'agit là du nombre actuel de cas qui dépassent la norme de service. Le ministère et l'équipe que je dirige s'efforcent de réduire ce nombre autant que possible. Nous continuerons toujours à aller en ce sens.

Michael Barrett: Avec tout le respect que je vous dois, cette réponse n'est pas suffisante. Je ne nie pas que les fonctionnaires chargés de cette responsabilité travaillent d'arrache-pied. Ce n'est pas là l'accusation qui a été portée. Ce qui a été confirmé, c'est que près de 10 000 anciens combattants attendent depuis très longtemps d'obtenir les prestations auxquelles ils ont pourtant droit.

Lorsque les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes s'engagent, ils reçoivent une formation de niveau mondial, acquièrent un large éventail de compétences en fonction de leur métier spécifique, puis servent sans restriction. Le moins que nous puissions faire pour eux est de leur verser en temps voulu les prestations auxquelles ils ont droit. Ils ne devraient pas avoir à se battre pour les obtenir; il s'agit d'un droit qui leur revient. Le gouvernement a déclaré que ces prestations leur étaient accessibles.

Pour reprendre mes propres termes, le nombre total de demandes de prestations est tout à fait inacceptable. Je comprends bien qu'il y ait toujours des cas particuliers, mais on parle ici de quelque 10 000 demandes toujours en attente.

À quelle date ce nombre de demandes tombera-t-il à zéro, c'est-à-dire le nombre de demandes dont le délai d'attente dépasse la norme de service? Quel est l'objectif du ministère? À quelle date ce nombre sera-t-il porté à zéro?

Doug Wentzell: Le ministère prend des mesures importantes pour veiller à ce que nos délais de traitement soient les plus courts possibles. Ainsi, le budget de 2025 prévoit, comme l'a souligné le ministre tout à l'heure, un investissement de 184,9 millions de dollars, qui s'ajoute aux 40 millions de dollars déjà alloués de manière permanente. Il s'agit là d'un investissement destiné à renforcer notre capacité à traiter les demandes de prestation aussi rapidement que possible.

Par ailleurs, nous nous efforçons de moderniser nos systèmes et de mettre en œuvre des technologies telles que l'outil de synthèse des demandes de prestations, afin de fournir à nos décideurs le plus d'informations possible pour qu'ils puissent prendre des décisions au nom des anciens combattants dans les meilleurs délais.

Michael Barrett: Monsieur Wentzell, vous avez utilisé à plusieurs reprises l'expression selon laquelle les délais devraient être « aussi courts que possible ». Or, le délai le plus court possible est de zéro semaine, point final.

Vous avez également évoqué les crédits prévus dans le budget de cette année, puis nous avons discuté du plan ministériel. S'agit-il d'un manque de moyens financiers pour mettre en œuvre ce plan dans un délai raisonnable, ou encore d'un manque de personnel?

• (0925)

Doug Wentzell: Lorsque nos agents traitent les demandes de prestations d'invalidité, ils suivent une procédure à laquelle participent tous nos agents, y compris nos arbitres de prestations d'invalidité. Cette procédure comporte plusieurs étapes.

Je tiens à préciser très clairement aux membres du Comité que j'ai rencontré, au cours de la semaine dernière, plusieurs membres de mon équipe qui viennent travailler chaque jour dans le but de réduire ces délais autant que possible.

Michael Barrett: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur Wentzell, cela ne répond pas à ma question. Ma question est la suivante: quel est le facteur limitatif dans ce cas précis? À ce que je constate, votre ministère ne parvient pas à respecter les propres

normes qu'il s'est fixées. On parle encore de quelque 10 000 demandes de prestations d'invalidité non traitées.

Vous dites que tout le monde fait du bon travail au sein de votre équipe. C'est génial. Avez-vous simplement besoin de plus de personnel pour continuer à effectuer ce bon travail? Avez-vous besoin d'une augmentation de budget? Quel est le facteur limitatif dans les circonstances actuelles? S'il vous est impossible de respecter vos propres normes...

La présidente: Je vous remercie, monsieur Barrett. Je vous présente mes sincères excuses, mais votre temps de parole est écoulé.

Michael Barrett: C'est moi qui vous remercie, madame la présidente.

La présidente: Sur ce, nous allons à présent céder la parole à Mme Hirtle.

Madame Hirtle, vous disposez d'un maximum de trois minutes, je vous prie.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, mesdames et messieurs.

Anciens Combattants Canada offre d'importantes prestations financières aux anciens combattants souffrant de blessures ou de maladies liées à leur service. Pour bon nombre d'entre eux, ces prestations peuvent s'avérer essentielles à différentes étapes de leur vie. Récemment, hélas, nous avons pris connaissance de préoccupations concernant des individus et des organisations qui cherchent à profiter des anciens combattants alors qu'ils sont en train de mener à bien leur demande d'indemnisation.

Pourriez-vous nous expliquer quelles mesures ACC met en œuvre pour protéger les anciens combattants contre ce que l'on appelle parfois les « prédateurs de demandes de prestations », et comment le ministère et d'autres organismes tiers se tiennent à la disposition des anciens combattants pour les aider dans leurs démarches? Quelles mesures concrètes sont prises pour garantir que nos anciens combattants puissent percevoir l'intégralité des prestations auxquelles ils ont droit?

Doug Wentzell: Je tiens à préciser très clairement que les anciens combattants n'ont pas besoin de payer des entreprises privées ou des consultants pour remplir leurs demandes de prestations d'invalidité. Notre ministère offre des services d'aide gratuits et s'est également efforcé de simplifier notre processus de demande. Nous disposons, dans l'ensemble de nos bureaux — au sein de centres de transition, sur les bases militaires et les escadres, ainsi qu'à Service Canada —, de personnel capable d'aider les anciens combattants dans l'ensemble de leurs démarches. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires, notamment la Légion royale canadienne et les Amputés de guerre du Canada, pour ne citer que deux exemples, où des agents de service peuvent également aider nos anciens combattants à remplir leur demande.

J'ajouterais également que nous proposons des formulaires de demande en ligne accompagnés d'instructions, afin de fournir aux anciens combattants les outils nécessaires pour les aider à remplir eux-mêmes leur dossier. Bien que nous n'interdisions en aucun cas aux anciens combattants de faire appel à des consultants ou à des cabinets privés pour les aider dans leurs démarches, nous tenons à ce qu'ils sachent qu'ils peuvent bénéficier d'un accompagnement équivalent, gratuit, par l'intermédiaire de notre ministère et de nos partenaires.

Alana Hirtle: Il me reste moins d'une minute, et je souhaite à présent faire le point concernant PCVRS, dont le mandat est d'offrir d'importants services de réadaptation et d'insertion professionnelle à nos anciens combattants. Pourriez-vous présenter brièvement au Comité les enseignements que votre ministère a tirés des expériences des anciens combattants dans le cadre de ce programme de réadaptation? Quelles mesures sont prises pour remédier aux différentes lacunes ayant été identifiées?

Doug Wentzell: Je vais essayer de répondre le plus vite possible à cette question.

Il est tout à fait clair que le ministère s'efforce de tenir compte des commentaires des anciens combattants concernant le programme de réadaptation. Je vais citer, à titre d'exemple, quelques-uns des commentaires qui nous ont été transmis.

La continuité des services offerts revêt une importance capitale. Il s'agit de collaborer avec les anciens combattants pour veiller à ce qu'ils puissent continuer à bénéficier des relations thérapeutiques qu'ils ont déjà établies et à ce que celles-ci puissent éventuellement être renforcées grâce aux processus mis en place par PCVRS. Il s'agit également de collaborer étroitement avec PCVRS pour soutenir le recrutement à l'échelle nationale, afin de garantir l'équité en matière d'accès dans la langue officielle de leur choix, et de nous assurer que, grâce à ce réseau — qui, je crois, dessert désormais plus de 17 000 prestataires —, les anciens combattants puissent avoir accès à des prestataires au sein de leur propre communauté.

Ce sont là quelques exemples marquants qui nous ont été clairement rapportés par les anciens combattants, et auxquels nous nous efforçons d'apporter des réponses satisfaisantes.

• (0930)

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Hirtle, je constate que vous souhaitiez partager votre temps de parole, je vous présente donc mes excuses.

Madame Chatel, il vous reste environ deux minutes et 20 secondes sur les six minutes prévues au total.

Sophie Chatel: Je vous remercie.

Monsieur Wentzell, vous avez évoqué l'enjeu de la modernisation technologique. Je pense qu'il s'agit d'un élément essentiel pour améliorer les services offerts à nos anciens combattants. Pourriez-vous nous expliquer quelles mesures concrètes le ministère met en œuvre pour améliorer les services grâce à la modernisation?

Doug Wentzell: Outre le fait de veiller à ce que nous disposions d'un réseau d'agents à travers tout le pays, le ministère investit dans la mise en place de processus et d'outils plus modernes afin de renforcer nos capacités de traitement des demandes de prestations.

Je voudrais citer à titre d'exemple l'outil de synthèse des demandes, qui a été lancé récemment. Il sert essentiellement à structurer les dossiers de demande de pension d'invalidité, qui constituent souvent un ensemble très volumineux de renseignements. Par ailleurs, cet outil met en évidence les renseignements clés, et identifie les éléments pertinents pour nos décideurs, afin de les aider à prendre les décisions importantes sur lesquelles comptent les anciens combattants.

Ces mises à niveau, associées à plusieurs améliorations apportées à notre infrastructure informatique afin de garantir la robustesse et la facilité d'utilisation de nos systèmes, contribueront toutes à ren-

forcer l'efficacité et la cohérence de notre collaboration avec les anciens combattants dans l'ensemble du pays.

Sophie Chatel: Le Comité mène actuellement une étude sur les possibilités d'emploi pour nos anciens combattants. Pourriez-vous nous donner votre avis sur cette étude importante que nous menons, notamment dans le nouveau contexte, comme nous l'avons mentionné, des technologies à double usage, et de nouvelles compétences que nos anciens combattants acquièrent au sein des Forces armées canadiennes?

Doug Wentzell: Comme l'a indiqué la ministre tout à l'heure, la question de l'emploi est pour nous une priorité absolue, tant pour soutenir nos anciens combattants que pour stimuler l'économie canadienne à travers les investissements réalisés à l'échelle nationale.

Nous mettons en œuvre plusieurs mesures pour favoriser l'emploi, notamment, comme je l'ai mentionné, les Services de réorientation professionnelle. Nous accompagnons les anciens combattants avant la fin de leur service afin de nous assurer qu'ils comprennent bien les prestations, les programmes et les aides à l'emploi qui leur sont proposés. Nous disposons de plusieurs outils, dont la banque d'emplois informatisée, qui...

La présidente: Monsieur Wentzell, je suis vraiment désolée. Je vous ai déjà dit que je n'avais que très peu de responsabilités, à part celle de veiller au temps de parole. Je tiens donc à être équitable envers tous les députés, et je vais donc devoir vous interrompre. Je suis certaine que vous aurez l'occasion de répondre à plusieurs autres questions au cours de la deuxième heure de la séance.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Monsieur Wentzell, assurez-vous que votre appareil d'interprétation est allumé; Mme DeBellefeuille s'adressera à vous en français.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, messieurs. Vous êtes tous les trois sous-ministres adjoints dans des directions différentes du ministère. Pourriez-vous me dire lequel de vous trois est responsable de mener les études pour déterminer si le traumatisme sexuel est un facteur de risque significatif associé au suicide? Dans quelle équipe étudie-t-on cette question?

Est-ce que c'est dans votre équipe, monsieur Adams? Est-ce que c'est dans votre équipe, monsieur Freeman?

Mitch Freeman (sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement, ministère des Anciens Combattants): Je peux répondre à la question.

Claude DeBellefeuille: Est-ce que c'est dans votre équipe?

Mitch Freeman: Oui.

Claude DeBellefeuille: C'est dans votre équipe. Maintenant que je sais qui est le patron, pouvez-vous me dire depuis quand vous étudiez cette question et quand vous serez en mesure de faire une recommandation finale à la ministre quant à la reconnaissance du traumatisme sexuel comme facteur de risque significatif associé au suicide?

Mitch Freeman: Je vous remercie de cette question. Je vais y répondre en anglais pour faire le point avec précision.

[Traduction]

Je souhaite commencer mon intervention en rappelant les propos tenus ce matin par la ministre, selon lesquels le traumatisme sexuel en milieu militaire est une affection reconnue par ACC. Tout ancien combattant qui signale un cas de traumatisme sexuel en milieu militaire...

● (0935)

[Français]

Claude DeBellefeuille: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Freeman. Dans la réponse du gouvernement — j'imagine que vous avez participé à la rédaction de cette réponse — on qualifie le traumatisme de préoccupation importante. Il n'est pas reconnu comme un facteur significatif menant au suicide ou à une tentative de suicide. Vous allez peut-être me trouver un petit peu exigeante en ce qui concerne les réponses, mais je veux une réponse précise, car je vous ai posé une question précise.

J'imagine que vous étudiez la question actuellement. La ministre nous l'a dit, vous êtes en train de mener des études un peu partout dans le monde pour trouver des données probantes. Je vous l'ai dit et vous m'avez entendue: elles existent, les données probantes. Vous n'avez pas à les inventer, elles existent aux États-Unis, en Australie et ailleurs.

Maintenant, vous, qui êtes le grand patron, êtes probablement très bon. Vous faites une planification de vos travaux. Quelle est votre planification pour arriver à dire à la ministre que les données probantes sont suffisantes et qu'il faut reconnaître le traumatisme sexuel comme un facteur de risque significatif pour le suicide? Je vous demanderais de juste me dire ça. Je serais vraiment heureuse que vous puissiez me donner une réponse très précise.

Mitch Freeman: Je vous remercie de cette clarification.

[Traduction]

Deux mesures principales sont actuellement mises en œuvre à cet égard.

Premièrement, chaque fois qu'un avis de décès parvient à ACC, et que la cause est le suicide, un examen approfondi du dossier de l'ancien combattant est effectué afin d'identifier les facteurs de risque: traumatisme sexuel dans le contexte militaire, état de santé général, santé mentale, bien-être, et ainsi de suite. C'est la première mesure prise chaque fois qu'un avis de décès est transmis à ACC.

Deuxièmement, et comme l'a souligné la ministre, nous devons examiner les éléments évoqués par le député dans la perspective du Groupe des cinq, afin de déterminer les champs d'application. Ce que notre analyse met en lumière, c'est qu'il existe de nombreuses similitudes, en particulier entre les recherches menées en Australie et le contexte canadien. Nous examinons activement cet aspect dans ce contexte particulier, entre autres. Par exemple, en ce qui concerne la recherche sur la santé des femmes, il y a là de nombreuses possibilités d'application dont nous pouvons nous assurer qu'elles seront prises en compte lors de la mise en œuvre des politiques et des processus.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Je suis convaincue à 100 % que vous êtes sérieux dans votre étude. J'ai déjà travaillé dans un cabinet ministériel, et une manière d'étirer le temps, c'est de tenir des réunions de comité ou de mener des études. À un moment donné, par contre, il faut mettre une fin, il faut dire que c'est terminé, qu'on a fait une

revue des données probantes, qu'on a étudié la question, et il faut qu'on rende sa décision.

Quand votre secteur va-t-il rendre sa décision et faire une recommandation à la ministre? Ce qu'on a comme recommandation, c'est qu'on continue d'étudier. L'étude va finir par prendre fin. Dans votre planification liée à votre rendement et à votre performance, quand s'arrête cette étude pour que vous puissiez rendre une décision? Il y a un calendrier, il y a un échéancier. On ne peut pas étudier comme ça sans cesse. Quand se termine votre étude?

Mitch Freeman: Je vous remercie de cette question.

[Traduction]

En ce qui concerne le délai nécessaire à ce processus, je compte sur nos collègues et équipes de recherche pour déterminer le temps nécessaire afin de parvenir à la bonne réponse. Faut-il compter cinq ans? Dix ans? Bien sûr que non. Toutefois, j'attends de mon équipe de recherche qu'elle me propose ce qu'elle estime être un délai raisonnable pour parvenir à une conclusion.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Vous me dites que vous voulez que votre équipe y arrive dans des délais raisonnables. J'ai déjà été gestionnaire et cheffe de cabinet. L'expression « délai raisonnable », qu'est-ce que ça veut dire? Depuis 2024, les parlementaires étudient la question du suicide ou la question des traumatismes sexuels chez les vétérans et les vétérans. Je pense qu'on y a consacré beaucoup de temps. Vous êtes un gestionnaire d'expérience. Votre délai raisonnable, ça arrête quand? Quelle est votre directive à votre équipe? C'est une question assez simple, dans le fond.

[Traduction]

Mitch Freeman: C'est précisément pour cette raison que le travail est en cours, notamment depuis que j'ai pris mes fonctions. Le traumatisme sexuel en milieu militaire est une affection reconnue par ACC, et tout membre des FAC qui se manifeste n'a pas à raconter son histoire à nouveau, comme l'a souligné la ministre tout à l'heure. Cela relève de notre programme d'invalidité, et une équipe y est entièrement consacrée.

La présidente: Merci beaucoup.

Sur ce, nous allons entamer notre deuxième série de questions et réponses.

Monsieur Tolmie, à vous la parole pour un maximum de cinq minutes, je vous prie.

● (0940)

Fraser Tolmie: Merci, madame la présidente.

Je tiens tout d'abord à remercier nos invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

J'ai quelques questions.

L'une des remarques formulées par la ministre dans son intervention liminaire portait sur les mesures visant à faciliter la vie des anciens combattants. Je souhaite donc d'abord approfondir ce point.

De nombreux anciens combattants se sont présentés à mon bureau pour m'expliquer que lorsqu'ils sont reconnus comme souffrant d'un trouble de stress post-traumatique, ou TSPT, par le ministère des Anciens Combattants, cette décision est censée être définitive. Or, tous les deux ans, lorsqu'il s'agit de leurs impôts auprès de l'Agence du revenu du Canada, ils doivent présenter une nouvelle demande. Bon nombre de nos anciens combattants subissent ainsi un nouveau traumatisme, car ils doivent répéter à chaque deux ans leur histoire personnelle à des fonctionnaires anonymes.

Je sais que nos anciens combattants font la différence entre les différents ministères et agences. Par contre, beaucoup se sentent traités avec peu d'égards et d'empathie par tout ce système bureaucratique, qui les oblige à revivre de manière périodique leurs traumatismes.

Y a-t-il un moyen de faire en sorte de briser les cloisonnements entre les différents ministères et agences? Nos anciens combattants ne méritent pas de revivre leurs traumatismes à chaque deux ans en étant confrontés à un interrogatoire par des agents de l'ARC. Ils ne devraient pas être obligés de sans cesse prouver à telle ou telle organisation gouvernementale qu'ils souffrent bel et bien d'un TSPT.

Mitch Freeman: Je tiens d'abord à rappeler que les prestations destinées aux anciens combattants sont versées par différents ministères, comme vous venez de le souligner. Nous faisons preuve d'une collaboration très étroite avec nos collègues d'EDSC, de l'ARC, de Services aux Autochtones Canada, des FAC, du MDN, et de la GRC, afin de réduire au maximum les doublons, dans la mesure de nos moyens.

Il s'agit d'une évolution continue de la mise en œuvre de tous nos processus — que ce soit en première ligne et centré sur les anciens combattants, ou qu'il s'agisse du partage de données, de renseignements, de technologies —, afin de garantir que nos services, qu'ils relèvent d'ACC, d'EDSC, de SAC ou de l'ARC, soient fournis de manière efficace et efficiente pour limiter les traumatismes subis par nos anciens combattants.

Fraser Tolmie: Je tiens à dire, aux fins du compte rendu, que je veux que cette situation soit réglée pour les anciens combattants.

C'est ce que je demande au ministère. Je ne peux pas vous donner de directives; seule la ministre peut le faire. Je soulève cette question au nom des anciens combattants qui sont systématiquement traumatisés lorsqu'ils s'adressent aux représentants des services fiscaux et à d'autres ministères. Les formalités et tracasseries administratives auxquelles ils sont confrontés doivent être réduites au minimum pour qu'ils puissent se prévaloir plus rapidement des services qui leur sont destinés.

J'en viens à ma prochaine question. Neuf fois sur dix, le Tribunal des anciens combattants tranche en faveur des anciens combattants. Si je regarde un match et que les décisions de l'arbitre sont maintes fois invalidées par l'arbitrage vidéo, je commence à examiner ce que fait l'arbitre et à évaluer la qualité de son travail. Quels changements allez-vous apporter au sein de votre ministère pour faire en sorte que les anciens combattants reçoivent ce à quoi ils ont droit dès le départ?

Nous voyons bien qu'il y aura une réduction des services. Tout le monde dit qu'il ne s'agit pas d'une réduction des services, mais c'en est bien une. C'est une réduction. Les anciens combattants verront désormais le traitement de leurs demandes retardé. Des demandes seront rejetées. C'est ce que nous constatons. Les demandes de

10 000 anciens combattants n'ont toujours pas été traitées comme il se doit.

Que compte-t-on faire en amont pour améliorer la situation et prendre les bonnes décisions du premier coup?

Mitch Freeman: Je vous remercie de la question.

Fraser Tolmie: On dirait que toutes les questions vous sont destinées, monsieur Freeman.

Mitch Freeman: Ce n'est pas grave. Je suis heureux de vous donner des réponses de qualité.

C'est, en fait, l'objectif du projet de modernisation des services pour lequel le budget de 2025 prévoit des fonds. On souhaite examiner le parcours de l'ancien combattant de la demande qu'il dépose jusqu'à la décision rendue, en passant par l'appel et le versement des prestations. Cet effort de modernisation des services tient compte de l'ensemble du parcours de l'ancien combattant, y compris le processus, les différentes étapes, l'appel et les appels qui sont susceptibles d'aboutir à une décision favorable. On se penche sur ces éléments en amont. L'objectif est d'examiner les outils technologiques et tous les systèmes utilisés d'un bout à l'autre du processus.

Fraser Tolmie: Je ne veux pas vous interrompre, monsieur Freeman. Je vous en suis très reconnaissant.

Pourrions-nous mettre en place un modèle fondé sur la présomption de responsabilité, un peu comme ce qui existe en Australie? Au ministère, on ne cesse de dire qu'il faut intégrer ce principe afin que les anciens combattants n'aient pas à passer par un programme d'assurance; ils seraient accueillis immédiatement et on s'occuperait d'eux.

● (0945)

La présidente: Merci beaucoup. Je suis désolée.

Nous disposons de cinq minutes, et je crois comprendre que nous allons partager le temps imparti.

Monsieur Fanjoy, vous avez deux minutes et demie.

Bruce Fanjoy: Merci, madame la présidente.

Messieurs les témoins, compte tenu de la nature du service militaire, les membres des forces armées entament leur carrière alors qu'ils sont relativement jeunes. C'est le début d'une carrière. Cela signifie généralement qu'ils prendront leur retraite de l'armée assez tôt dans leur vie et qu'il leur restera de nombreuses bonnes années pour contribuer à l'avancement de notre pays.

L'une des choses les plus importantes que nous puissions faire pour les anciens combattants, c'est de les aider à entreprendre une carrière productive après leur service militaire, non seulement parce qu'ils veulent subvenir aux besoins de leur famille — nous le comprenons tous —, mais aussi parce qu'il est important que les anciens combattants sentent qu'ils continuent à jouer un rôle au service de leur pays et de leur collectivité.

Pouvez-vous nous dire ce que nous faisons, et ce que nous pourrions améliorer, pour aider les anciens combattants à réussir leur transition vers une autre carrière après leur service militaire?

Doug Wentzell: Votre question se rapporte très précisément au travail que nous menons dans le domaine de l'emploi. Les militaires quittent généralement l'armée vers le milieu de la trentaine. Nous tenons donc absolument à les accompagner avant même qu'ils ne terminent leur service militaire, puis pendant leur transition vers la vie civile.

Nous le faisons au moyen de différentes initiatives clés. Nous consacrons beaucoup d'efforts au transfert des compétences et veillons à ce que les militaires disposent du temps et de l'expertise nécessaire pour adapter leurs compétences à un contexte civil. Nous nous efforçons également d'améliorer la reconnaissance de la formation militaire afin qu'elle puisse être transposée, de manière très simple et efficace, au monde du travail.

J'aimerais également souligner ce que nous faisons dans le domaine de l'entrepreneuriat. Nous renforçons actuellement plusieurs partenariats avec des organismes comme la Banque de développement du Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de bâtir des réseaux permettant de mettre les anciens combattants en relation avec les ressources et l'expertise dont ils ont besoin s'ils souhaitent lancer leur propre entreprise après leur service.

Ces initiatives sont toutes très importantes.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Auguste, pour le temps qu'il reste.

[Français]

Vous disposez d'un peu moins de deux minutes et demie de temps de parole. Soyez consciente de ça, s'il vous plaît.

Tatiana Auguste: Merci, madame la présidente.

Les anciens combattants viennent vraiment de milieux diversifiés et leurs besoins sont variés. Maintenant, les membres des forces armées et les vétérans viennent de toutes sortes d'horizons au Canada. Ils représentent de plus en plus la population canadienne, et les ressources consacrées à la prestation de services doivent vraiment permettre de joindre les personnes admissibles et de leur faciliter l'accès aux programmes.

Dans le cadre des ressources consacrées à la prestation des services, comment le ministère travaille-t-il à améliorer l'accès aux programmes pour les vétérans issus de différentes communautés, notamment les communautés autochtones et les communautés noires du Canada?

[Traduction]

Mitch Freeman: Je peux répondre à cette question.

J'aimerais prendre un instant pour souligner la grande diversité de la communauté des anciens combattants. L'une des choses que nous avons constatées en consultant les données du recensement de 2021... Je tiens simplement à attirer l'attention du Comité sur le fait que c'est la première fois depuis de nombreuses années que l'on posait, dans le recensement, une question sur le service militaire. Cela nous a permis d'obtenir des renseignements très concrets sur les 461 000 anciens combattants vivant au Canada.

Nous connaissons le pourcentage d'hommes et de femmes. Nous connaissons également la proportion de militaires autochtones. D'ailleurs, leur proportion au sein des forces armées est de 1,5 %

supérieure à celle observée dans la population canadienne. C'est vraiment formidable.

Ces renseignements nous ont permis d'élaborer de manière appropriée nos plans de mobilisation pour ces communautés. Nous avons un groupe qui s'intéresse aux organisations d'anciens combattants autochtones, aux organisations d'anciennes combattantes et à celles d'anciens combattants noirs et racisés de partout au pays et qui interagit avec ces dernières pour veiller à ce que tous les efforts de mobilisation du ministère des Anciens Combattants tiennent compte de ces expériences vécues. Ce groupe examine aussi ces questions dans le contexte de l'évolution de l'élaboration des politiques et de la prestation des services pour que... Comme nous l'avons dit à maintes reprises au Comité, ces recherches se sont toujours concentrées sur les hommes, mais cela est en train de changer et continue d'évoluer.

• (0950)

[Français]

Tatiana Auguste: Durant les 20 secondes de temps de parole qui me restent, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous parler de la campagne de sensibilisation dont la ministre a parlé plus tôt?

[Traduction]

Mitch Freeman: J'aurais peut-être besoin qu'on me rafraîchisse la mémoire à ce sujet. Je suis désolé.

La présidente: Votre temps est écoulé.

Merci beaucoup.

Tatiana Auguste: Merci.

Mitch Freeman: Je m'excuse auprès de la députée.

La présidente: Ne vous en faites pas.

[Français]

Madame DeBellefeuille, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, madame la présidente.

On sait qu'il y a beaucoup de bâtiments libres actuellement qui appartiennent à la Défense nationale. Il y en a un dans la circonscription de ma collègue, à Amherst. Tout le monde autour de la table se demande ce qui empêche le ministère des Anciens Combattants, s'il est convaincu que ce bâtiment pourrait être utilisé pour offrir des services aux vétérans ou aux vétéranes, de faire une offre de transfert du ministère de la Défense nationale au ministère des Anciens Combattants.

Je sais qu'il y a une motion qui est en train d'être débattue, mais, en ce qui me concerne, c'est comme si nous perdions notre temps. Si le ministère des Anciens Combattants a fait son analyse des besoins des vétérans et vétéranes et que le bâtiment à Amherst convient, il me semble que la ministre devrait prendre les choses en main et demander à la Défense de lui céder le bâtiment pour qu'on puisse mieux aider les vétérans et les vétéranes.

Qu'est-ce qui empêche Anciens combattants Canada de passer à l'action?

Mitch Freeman: Je vous remercie beaucoup de votre question.

[Traduction]

Je tiens à souligner qu'il s'agit là d'un des dossiers qu'un autre comité examine attentivement. On essaie de déterminer la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles...

[Français]

Claude DeBellefeuille: Monsieur Freeman, je vous ai dit que j'avais juste deux minutes et demie de temps de parole.

Je sais que le débat a lieu dans un autre comité, mais, personnellement, je pense que ça n'a rien à faire dans ce comité-là. Je trouve que, si Anciens Combattants Canada est convaincu qu'il peut offrir des services dans le bâtiment qui se situe à Amherst, ce n'est pas au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de faire un rapport. C'est à la ministre de faire une offre à la Défense nationale, en la convainquant que ce bâtiment-là peut répondre aux besoins.

Je trouve qu'on complique beaucoup les choses. Moi, je suis assez d'accord pour dire que le transfert des bâtiments devrait être beaucoup plus facile, que ce soit à Amherst ou ailleurs, parce qu'il y a une analyse à la base des besoins. Avez-vous analysé les besoins des vétérans et est-ce que les bâtiments de la Défense qui sont disponibles conviennent pour répondre aux besoins? Ça, c'est une décision qui appartient à Anciens Combattants Canada.

[Traduction]

Mitch Freeman: Je peux certainement préciser que le modèle de prestation de services pour Anciens Combattants Canada compte plus de 700 points de service situés un peu partout au pays. Le dernier sondage sur la satisfaction des clients révèle que près de 49 % des anciens combattants interrogés interagissent avec le ministère par l'entremise du centre d'appels et qu'environ 24 % le font à l'aide du portail sécurisé en ligne. Ce réseau de bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays, comme mon collègue l'a mentionné plus tôt, est là pour répondre aux besoins des anciens combattants.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à M. Diotte.

[Traduction]

Monsieur Diotte, vous avez deux minutes et demie. Je comprends que vous allez partager les cinq minutes dont vous disposez.

Kerry Diotte: C'est exact, madame la présidente.

J'aimerais revenir aux documents du ministère des Anciens Combattants qui montrent que les dépenses de fonctionnement diminuent de plus de 225 millions de dollars, alors que votre ministère devrait compter 530 employés de moins qu'en 2024-2025. Combien de ces postes sont des emplois de première ligne au service des anciens combattants? Pourquoi les anciens combattants devraient-ils croire que ces compressions ne se traduiront pas par des temps d'attente plus longs et une dégradation de la qualité des services?

Jonathan Adams (sous-ministre adjoint par intérim, Secteur du dirigeant principal des finances et des services ministériels, ministère des Anciens Combattants): Bonjour.

Pour répondre à la question, il convient de préciser quelques éléments de contexte clés.

Tout d'abord, le budget de cette année, qui s'élève à 8,2 milliards de dollars, représente en fait une augmentation de 340 millions de dollars par rapport au budget initial de l'année dernière. Lorsque nous parlons des changements opérationnels entre l'année dernière et cette année, la majorité de ces modifications budgétaires sont attribuables à deux éléments distincts. Elles ne concernent ni le nombre d'employés ni la capacité. Elles sont attribuables à la décision de changer le taux de remboursement du cannabis, ainsi qu'à

un projet spécial ponctuel lié à un litige qui est maintenant terminé. Voilà ce qui explique la diminution de 225 millions de dollars.

En ce qui concerne la dotation et les ressources dont vous avez parlé, les chiffres correspondent en fait à un aperçu ponctuel des ressources approuvées. Comme nous le savons tous, il y a le financement de 184,9 millions de dollars sur quatre ans, auquel s'ajoutent 40 millions de dollars permanents pour les ressources dédiées à l'évaluation des demandes de prestation d'invalidité. Ces montants ont été approuvés, mais au moment de la publication du rapport auquel vous faites référence, on ne les avait pas encore obtenus ni versés au ministère. C'est pourquoi le rapport fait état d'une diminution temporaire des montants disponibles à l'époque. Ce financement a été approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor et la prochaine mise à jour inclura les équivalents temps plein affectés au ministère.

● (0955)

Kerry Diotte: Passons à un autre sujet. Les dépenses consacrées à l'indemnité pour souffrance et douleur et aux prestations connexes augmentent d'environ 340 millions de dollars. Or, le nombre de bénéficiaires a diminué d'environ 20 % depuis 2022-2023. Pourquoi le gouvernement augmente-t-il considérablement ces dépenses alors que le nombre d'anciens combattants bénéficiant de ces prestations a diminué? Où va cet argent supplémentaire?

La présidente: Monsieur Adams, il ne reste environ que six secondes à M. Diotte.

J'ai besoin d'une précision de la part de M. Diotte. Si je permets à M. Adams de répondre, cela enlèvera du temps à M. Gill.

Kerry Diotte: M. Adams peut répondre.

La présidente: C'est parfait.

Jonathan Adams: Merci.

Ce changement reflète les choix offerts aux anciens combattants pour le versement de leur indemnité pour douleur et souffrance. Lorsqu'une décision est prise, ils peuvent choisir de recevoir soit un paiement mensuel à vie, soit un paiement forfaitaire. L'augmentation des dépenses, comme vous l'avez souligné, s'explique par le fait que, le ministère traitant un plus grand nombre de demandes de prestations d'invalidité, un plus grand nombre d'anciens combattants ont la possibilité de choisir de recevoir leurs prestations d'invalidité en un seul paiement forfaitaire. Cela explique en grande partie l'augmentation des dépenses annuelles.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Adams.

Nous passons maintenant à M. Gill, pour deux minutes.

Sukhman Gill: Merci, madame la présidente.

Monsieur Wentzell, mes questions s'adresseront à vous.

J'aimerais revenir à la question que M. Barrett vous a posée tout à l'heure. Je sais que vous n'avez pas pu y répondre, car vous n'aviez plus de temps. Mon collègue a posé une question très importante, car près de 10 000 personnes attendent de recevoir les prestations auxquelles elles ont droit.

Nous nous sommes arrêtés au moment où nous disions que nous savions que vous aviez une excellente équipe. Vous faites tout ce que vous pouvez. Quels sont les obstacles? Pourquoi y a-t-il des retards? Avez-vous besoin de renforts? Faut-il augmenter le financement? Pouvez-vous m'en dire plus à ce sujet?

Doug Wentzell: Plusieurs facteurs influencent le nombre de demandes de prestations d'invalidité à traiter. Au cours des 10 dernières années, nous avons observé une augmentation de plus de 90 % des volumes de demandes. Nous voulons bien sûr que nos équipes et nos outils soient le plus efficaces possible et nous nous efforçons de réduire nos délais de traitement. Je pense qu'ils ont diminué d'environ 57 %, mais le nombre de demandes a presque doublé, alors nous...

Sukhman Gill: Je vous remercie de cette réponse, monsieur, mais la question qui se pose est la suivante: si vous constatez que vous avez plus de travail, pour dire les choses simplement, avez-vous besoin de plus de fonds? Avez-vous besoin de renforts au sein de votre équipe? Qu'est-ce qui vous empêche d'avancer? Sur quoi bute-t-on? Nous comprenons qu'il y a plus d'anciens combattants. Nous comprenons cela, mais de votre point de vue, dans le cadre de votre travail, quel est l'obstacle?

Doug Wentzell: Deux éléments clés déterminent nos normes de service et nos temps d'attente. Le premier est notre capacité globale. Comme mon collègue l'a dit plus tôt, nous investissons dans le renforcement de nos effectifs et cet investissement se poursuivra au cours des prochaines années. Nous veillons également à disposer des outils les plus efficaces possibles. Ce sont les deux principaux facteurs sur lesquels nous continuons de nous concentrer.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant inviter M. Clark à prendre la parole. Je crois comprendre que vous allez partager les cinq minutes qui vous sont imparties. C'est à vous de décider, mais nous allons démarrer le chronomètre pour deux minutes et demie.

Monsieur Clark, nous vous écoutons.

Braedon Clark: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les fonctionnaires de comparaître pendant deux heures ce matin.

Monsieur Freeman, je ne sais pas si ma question s'adresse à vous ou à M. Wentzell. Aujourd'hui, il a beaucoup été question de la prestation des services et de la modernisation. Je sais que la ministre en a parlé un peu. Tous les partis ont abordé ce sujet qui, selon nous tous, je pense, est d'une importance capitale. Comment le ministère compte-t-il utiliser les quelque 185 millions de dollars prévus dans le budget pour améliorer la prestation des services?

Je suis sûr que vous serez d'accord avec moi pour dire que le programme le mieux conçu n'est pas très utile s'il n'est pas mis en œuvre de manière efficace et en temps voulu. Comment passez-vous de la création d'un service, de la détermination du service ou du programme qui fonctionne, à sa mise en œuvre efficace en utilisant une partie des fonds dont vous avez parlé plus tôt? Comment passez-vous d'une étape à l'autre?

• (1000)

Doug Wentzell: J'ai déjà souligné quelques éléments clés, alors je ne vais pas répéter ce que j'ai dit à ce sujet. Je dirai toutefois que le fait de disposer des outils et des processus les plus efficaces pour communiquer avec les anciens combattants le plus tôt possible, avant même qu'ils ne quittent l'armée, nous aide vraiment à respecter nos normes de service. Les investissements que nous réalisons dans nos centres de transition situés sur les bases militaires et les escadres partout au pays sont essentiels, tout comme les investissements que nous consacrons à d'autres modes de prestation de services, comme Mon dossier ACC.

Nous avons dit tout à l'heure qu'il fallait que le ministère ait accès en temps opportun aux renseignements les plus récents sur les revenus des vétérans afin de calculer le montant des prestations qu'il accorde. Depuis le début de l'année, les anciens combattants peuvent consulter en temps réel, sur Mon dossier ACC, les renseignements dont nous disposons actuellement. Ils peuvent ainsi apporter des modifications et aviser le ministère si des mesures s'imposent. Il nous faut chercher en permanence les façons d'améliorer nos façons de communiquer avec les anciens combattants, que ce soit en ligne, en personne ou par l'entremise de notre réseau de centres d'appels.

Braedon Clark: Monsieur Wentzell, puis-je vous demander de nous en dire un peu plus au sujet des renseignements qui peuvent être consultés en temps réel sur Mon dossier ACC? C'est quelque chose dont j'ai entendu parler dans ma circonscription. Les revenus de certains anciens combattants peuvent changer, ou il peut se passer quelque chose dans leur vie, et ces renseignements, ces données, ne sont pas communiqués aussi rapidement qu'ils le devraient au ministère puis à l'ARC, ce qui entraîne des problèmes pour ces anciens combattants. Je vous demanderais de nous en dire un peu plus à propos de cette possibilité de consulter les renseignements en temps réel et de la façon dont cela permet de régler les problèmes avant même qu'ils ne surviennent, pour ainsi dire.

Doug Wentzell: Je pense que c'est en avril de cette année que nous avons apporté des changements à Mon dossier ACC pour tous les vétérans qui sont inscrits à ce système. Ils peuvent vérifier tous leurs renseignements sur le revenu que nous avons actuellement dans nos dossiers et peuvent, en fait, soumettre un formulaire de vérification du revenu en ligne pour s'assurer que nous faisons les mises à jour et les recalculs nécessaires en temps réel.

Braedon Clark: Comment évaluez-vous le succès de l'un ou l'autre de ces programmes? Encore une fois, la conception est extrêmement importante, mais la mesure du rendement l'est tout autant. Avez-vous une idée de la fréquence à laquelle on y a recours, ou avez-vous des chiffres sur la façon dont cela a fonctionné jusqu'à présent?

Doug Wentzell: Il est encore très tôt, mais nous évaluerons cela au moyen de tous nos indicateurs de qualité en ce qui concerne le traitement et les normes de service, et grâce aux commentaires qualitatifs que nous recevons des vétérans. Nous allons suivre cela de très près.

Braedon Clark: Savez-vous, monsieur Wentzell, quand vous pourriez vous attendre à disposer de données significatives à ce sujet?

Doug Wentzell: Je présume que nous obtiendrons des données sur cette initiative au cours du présent exercice.

Braedon Clark: Merci beaucoup.

La présidente: Il nous reste environ trois à quatre minutes pour cette série de questions, alors nous allons passer à M. Barrett pour une minute et demie.

[Français]

Ensuite, Mme DeBellefeuille aura la parole pour une minute et Mme Chatel disposera d'une minute et demie.

[Traduction]

Monsieur Barrett, vous avez la parole pour une minute et demie.

Michael Barrett: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Wentzell, je veux vous donner l'occasion de nous donner des précisions en réponse à une question que je vous ai posée précédemment. Environ 10 000 anciens combattants attendent plus longtemps que ce que prévoit la norme de prestation de services du ministère. Dans l'une de vos réponses précédentes, vous avez dit qu'un processus d'approbation doit avoir lieu. Je suppose que cela fait partie intégrante des 16 semaines.

Vous avez parlé de projections, de l'intégration de nouveaux employés et du financement supplémentaire. À quelle date le ministère respectera-t-il sa norme de prestation de services?

• (1005)

Doug Wentzell: Comme je l'ai mentionné plus tôt, un certain nombre de facteurs influent sur la norme de rendement — y compris le nombre de demandes reçues et la complexité des demandes — et sont très difficiles à prévoir. Ce à quoi je peux m'engager, c'est que nous faisons les investissements nécessaires tant dans les ressources humaines que dans la technologie, et nous surveillons évidemment de très près la norme de service.

Michael Barrett: Avec tout le respect que je vous dois, vous avez établi la norme. Le ministère a établi la norme en tenant compte de toutes ces complexités et en connaissant les ressources dont il dispose. Vous dépassez les bornes, et les gens appellent à votre bureau, à mon bureau et à celui de tout le monde chaque semaine. Nous devons faire mieux pour les anciens combattants. Il serait très utile que vous communiquiez au Comité, si ce n'est pas une année au cours de laquelle vous prévoyez réduire l'arriéré à zéro, combien d'argent supplémentaire ou combien d'employés supplémentaires vous avez besoin pour le ramener à zéro, parce que c'est ce que nos anciens combattants méritent.

Doug Wentzell: Je dirais que notre processus est très axé sur la surveillance en temps réel afin de garantir que nous faisons les investissements nécessaires.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Wentzell.

[Français]

Madame DeBellefeuille, la parole est à vous pour une minute.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Freeman, vous nous avez dit que l'étude pour reconnaître le traumatisme sexuel en contexte militaire serait faite par votre équipe dans des délais raisonnables. Maintenant, « délais raisonnables », c'est un langage de fonctionnaires. Parlons-nous en langage de vétérans et de vétéranes. Quand vous parlez de délais raisonnables, est-ce qu'il s'agit de semaines, de mois ou d'années?

[Traduction]

Mitch Freeman: Lorsque je parle aux vétérans des traumatismes sexuels militaires, ce que je souligne, c'est qu'Anciens Combattants Canada offre des services et du soutien. Nous avons une unité spécialisée dans le traitement des traumatismes sexuels en milieu militaire pour veiller à ce que les anciens combattants ne racontent pas à nouveau leur histoire ou ne soient pas traumatisés à nouveau à cause de leur histoire.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Il me reste quelques secondes de temps de parole. Nous vous parlons de reconnaissance. Nous ne vous parlons pas d'études. Nous vous parlons de la reconnaissance du traumatisme sexuel en contexte militaire comme facteur significatif associé au suicide. Vous ne répondez pas à mes questions, et je suis profondément déçue.

La présidente: Merci beaucoup, madame DeBellefeuille.

[Traduction]

Pour la minute et demie qu'il nous reste, je donne la parole à Mme Chatel.

Sophie Chatel: Merci, madame la présidente.

Dave Morrow a comparu devant notre comité cette semaine, et il a dit quelque chose de très important. Les vétérans, plus que toute autre chose, ont besoin d'une carrière enrichissante pour leur santé mentale et parce qu'ils veulent continuer à servir leur pays. Ils sont très fiers d'avoir servi leur pays et ils veulent continuer à avoir une carrière significative dans leur vie civile.

Je veux que vous ayez l'occasion de nous donner votre point de vue sur ce que vous faites pour les aider à trouver une carrière enrichissante.

Doug Wentzell: Les anciens combattants ont contribué de la manière la plus significative à ce pays pendant leur service. Comme la députée l'a souligné, cette contribution se poursuit après le service. Le ministère met beaucoup l'accent sur les mesures de soutien à l'emploi pour les vétérans. Nous avons actuellement environ 1 000 participants actifs à un certain nombre d'ateliers que nous offrons dans le cadre de nos services de transition de carrière et qui sont précisément axés sur la transition vers le milieu de travail civil, l'entrepreneuriat ou d'autres possibilités.

Nous saisissons aussi l'occasion de reconnaître la contribution des vétérans au marché du travail. Nous avons mis l'accent sur les vétérans entrepreneurs et sur le travail que nous pouvons faire pour les soutenir à toutes les étapes de leur vie, y compris après leur service. Nous sommes impatients d'en faire plus.

La présidente: Merci beaucoup.

Je tiens à vous remercier tous les trois, ainsi que toute l'équipe derrière vous, du service extraordinaire que vous rendez à notre communauté de vétérans.

Je souhaite également à tous mes collègues une bonne fin de semaine de l'Action de grâces.

Je vais libérer nos témoins, mais j'ai besoin d'un peu plus de temps pour quelques questions d'ordre administratif.

[Français]

Notre prochaine réunion aura lieu le lundi 19 octobre 2026. Nous allons reprendre l'étude sur la reconnaissance civile des compétences militaires.

• (1010)

[Traduction]

Avant de demander une motion d'ajournement, j'aimerais demander le consentement pour adopter deux budgets d'étude qui ont été distribués hier. Les budgets concernent les fonds destinés à l'étude de la présente réunion sur le budget supplémentaire des dépenses et à notre étude en cours sur la reconnaissance civile des compétences militaires.

Le Comité est-il d'accord pour adopter ces budgets?

Des députés: D'accord.

La présidente: Merci beaucoup.

Encore une fois, je vous souhaite à tous une joyeuse Action de [Traduction]
grâces.

[Français]

Le Comité est-il d'accord pour lever la séance?

Merci beaucoup.

Des députés: D'accord.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>